



Siège (adresse postale) : Chez M. Jean Luc VITRY - 14 rue Paul Cézanne 31140 Aucamville

Adresse pour atelier : 8b Chemin Vié - 31790 Saint-Jory

Courriel : contact@lefard.fr

Tél. : 07 80 99 77 54

Site internet : lefard.fr

**THÉÂTRE
DU FARD**

Adhérent.e.s spectacles

Afin de pouvoir venir voir nos spectacles et autres activités proposés au sein du Théâtre du Fard lors des évènements. Il est impératif d'être adhérent.e.s pour la saison (adhésion dite « spectacle » pour les non-participants aux groupes amateurs).

L'adhésion vaut pour l'année entière : du 1er Janvier au 31 Décembre.

- 1. Condition d'adhésion :** En signant le bulletin d'adhésion à un groupe à l'année et ou en signant une adhésion « spectateur ». Vous acceptez que l'association enregistre et utilise les données personnelles qu'il contient dans un but administratif (adhésion, assurance, participation aux activités spectacles,...) ou pour vous transmettre des informations relatives à ses activités. Vous disposez du droit de faire modifier ou supprimer vos données personnelles, sur simple demande auprès de l'association.
- 2. Évènements, espace détente et bar associatif :** Il est demandé de respecter le lieu et son utilisation. En cas de débordement et de non respect du matériel et/ou des personnes présentes, une personne peut être exclue et se voir refuser l'accès définitif au lieu.
- 3. Actualité :** Toutes les informations concernant la vie de l'association sont disponibles sur notre site internet : [HTTPS://LEFARD.FR/](https://LEFARD.FR/). Pensez à le consulter régulièrement. Vous recevrez aussi les informations via notre newsletter (1 à 2 mails par mois) si vous êtes inscrit.e.s.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

4. Préambule.

Le Théâtre du Fard est une association Loi 1901 qui propose des cours de théâtre, d'improvisation et clown accessibles à tous (conformément au détail des groupes hebdomadaires/stages/formation proposés en début de saison) et selon les statuts. Et également qui propose des évènements en son lieu tout au long de l'année.

5. Engagement.

- a. Engagement physique/présence.** Lorsque vous (ou votre enfant) êtes inscrit dans un groupe, votre présence est requise pour toute la durée de l'année. Il est primordial d'assister assidûment et d'être ponctuel aux séances, afin d'acquérir les bagages nécessaires et aussi par respect vis-à-vis de vos partenaires de jeu et des metteurs en scène.
- b. Engagement bienveillant.** Le théâtre implique un engagement physique et moral pour l'adhérent.e et ses partenaires de jeu. Afin de créer les meilleures conditions possibles, notre équipe s'engage à vous guider dans un environnement basé sur le respect, l'écoute et la bienveillance, sans faire de distinctions. Nous attendons des participant.e.s qu'ils pratiquent le théâtre/l'improvisation/le clown sans jugement envers eux-mêmes et/ou les autres.

c. Engagement apprentissage du texte (groupes texte). L'apprentissage des textes est une condition indispensable à notre démarche. Les textes sont fournis 6 à 8 mois avant les dates de représentations. Bien que nous puissions proposer des méthodes et des conseils pour vous aider à les apprendre, cet apprentissage demande un travail personnel que nous ne pouvons pas réaliser à la place des participant.e.s.

Ces engagements sont fondamentaux pour la pratique du théâtre, de l'improvisation et du clown, en cas de non respect ou de problème avec un des trois fondamentaux, les membres du bureau de l'association se réservent le droit d'exclure un adhérent temporairement ou définitivement, sans remboursement. Et/ou également de refuser une inscription.

- 6. La tenue :** une tenue souple et confortable est conseillée (jogging ou survêtement), de préférence de couleur neutre. Pas de cigarette, d'alcool, ni de nourriture sur le plateau. **L'utilisation des téléphones portables pendant la séance de travail est interdite.** Les téléphones devront être éteints ou au minimum en silencieux et rester dans l'espace détente durant le temps de jeu et dans l'espace scénique.
- 7. Inscription.** L'inscription est valable pour l'année, de fin septembre à Juin, Elle est validée une fois que le cours d'essai gratuit a été effectué et que le ou la participant.e a rencontré l'équipe pédagogique.
- 8. Le règlement.** Le règlement de la cotisation annuelle doit être remis dès l'inscription validée, après le cours d'essai. Montant de la cotisation suivant le groupe choisi, payable en une fois / mensuel / trimestriel.
- 9. Abandon / désistement.** En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement ne sera fait, à l'exception de cas de force majeure (maladie, déménagement, perte d'emploi...). Dans un de ces cas, le bureau de l'association pourra accorder un remboursement partiel de la cotisation, au prorata du nombre de séances restantes.
- 10. Le spectacle :** il sera présenté en fin d'année une/des représentations de travail. **Groupe théâtre/improvisation :** sur 3 soirs pour adultes et 3 après-midi pour adolescents. **Groupe clown :** 2 soirs. **Groupe enfant :** 1 matinée ou après midi. Les dates seront communiquées en début d'année. La présence aux répétitions sera de rigueur et d'autres dates d'ateliers pourront être envisagées (sans contrepartie financière) selon les possibilités. Il faudra être présent au minimum une heure avant chaque début de spectacle. La participation au spectacle de fin d'année peut-être remise en cause par la direction artistique dans le cas où l'un des engagements fondamentaux de l'article 2 n'est pas respecté.
- 11. Sécurité, responsabilité.** Chaque adhérent doit être assuré au minimum en responsabilité civile. Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant à l'intérieur et en sont responsables jusqu'à sa prise en charge par l'animateur et dès la fin de l'atelier. Par ailleurs, il relève de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leurs enfants en dehors des horaires des ateliers. Les Directeurs d'ateliers n'assurent aucune surveillance à l'extérieur de la salle de travail. En cas de problème, l'association ne pourra être tenue pour responsable.
- 12. Droit à l'image.** Tout adhérent.e.s et ou son représentant légal (pour les mineurs) autorise de fait l'association à filmer et à photographier lors de ses activités au sein du Théâtre du Fard, et à utiliser gratuitement ces vidéos et photographies en vue de leur publication sur : le site internet de l'association, leurs réseaux sociaux (Facebook/Instagram) et sur tout support de communication réalisés par le Théâtre du Fard (sauf contre-indication dans le dossier d'inscription).
- 13. Le lieu :** Les équipements du bar associatif seront mis à disposition frigo, micro-onde, eau, théière, cafetière, pour ceux qui désirent manger durant la pause. Chaque adhérent est dans l'obligation de respecter son environnement de travail : l'accueil, l'espace associatif, le plateau, les loges, matériels, costumes, intervenants et partenaires. En cas de non-respect d'un de ces éléments, le ou la participant.e.s pourra être inéligible à sa réinscription.